

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUIN 2022 à 18 heures**

Date de la convocation : 13/06/2022
Nombre de Conseillers : 8
en exercice : 8
en présence : 5
en absence excusée avec pouvoir : 2
en absence excusée : 1
votants : 7

Le jeudi 23 juin 2022 à 18 heures, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Maligny se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de DESBOIS Martine, Maire présente.

Etaient présents : FAURIE Françoise, HANNOYER Marc, POINSOT Monique, SAUTY Eric.
Etaient excusés : FLEURISSON Daniel, PAILLARD Gérald, POINSOT Armand.

Secrétaire de séance : FAURIE Françoise

Ordre du jour :

Délibération sur le temps de travail (1607 heures)
Délibération sur la publicité des actes
Délibération pour les projets de travaux de voirie 2023
Délibération sur le maintien du service pédiatrique d'Autun
Organisation du 14 juillet 2022
Informations et questions diverses

Modifications d'ordre du jour :

Délibération pour la titularisation de la secrétaire de mairie, Mme Ophélie Lager, au 1^{er} juillet 2022 :

- Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Délibération pour l'application du nouveau plan comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 :

Le nouveau plan comptable M57 apporte une simplification et une meilleure lecture des lignes de compte. Après avoir demandé l'avis à la Trésorerie qui a émis un avis favorable, il est demandé aux membres du conseil de délibérer sur la mise en place de ce nouveau plan comptable.

- Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

I- Délibération sur le temps de travail (1607 heures) des employés communaux :

Sur cette harmonisation du temps de travail,

- Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

II- Délibération sur la publicité des actes :

Le site web de la mairie est en cours d'élaboration.

- Tant que le site web n'est pas opérationnel, le Conseil municipal décide de maintenir l'affichage public actuel.

III- Délibération pour les projets de travaux de voirie 2023 :

Concernant le chemin du Grand Nanteux :

- Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la réfection du chemin au moyen d'un revêtement bi-couche.
- Le Conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour que ce chemin soit mis en sens unique sauf riverains (de la route d'Arnay D36 au domaine du Grand Nanteux).

Concernant la création de trottoirs route d'Arnay, le dossier de subvention est à déposer avant le 30 septembre prochain. Or la DDT, dont l'accord est nécessaire pour ce projet, n'a toujours pas répondu. Mme le maire la relance. La décision est donc reportée au prochain conseil.

IV- Délibération sur le maintien du service pédiatrique d'Autun :

- Après information donnée sur ce service hospitalier, le Conseil municipal soutient, à l'unanimité, son maintien.

V- Organisation du 14 juillet 2022 :

Un point sera fait lundi 27 juin entre Mme le maire et le président de JM3 pour confirmer ou non l'organisation prévue précédemment.

VI- Informations et questions diverses :

- Un prestataire de nettoyage nouvellement installé, M. Picault, nous propose un devis pour le lavage des vitres de la salle des fêtes et un devis pour un forfait ménage lors d'une location de cette salle.
- L'ONF a organisé une vente de bois de la commune sur deux ans.
- La commune bénéficie de la FCTVA (partie de la TVA qui lui est reversée). Cette restitution aura lieu désormais la même année que la dépense.
- Concernant l'avancement du dossier du parc photovoltaïque déposé à Maligny par un particulier, la chambre d'agriculture de Côte d'Or demande au développeur du projet des vérifications supplémentaires par rapport à qualité de la terre. L'étude sera rendue avant la fin de l'année. La superficie prévue, de 60 ha, sera ramenée à 35 ha vue la présence d'une zone humide sur le terrain.

Clôture de la séance à 19 h 50.